



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/995
31 March 2011

FRENCH
Original : ENGLISH

856ème séance plénière
PC Journal No 856, point 7 de l'ordre du jour

DÉCISION No 995
DATES, ORDRE DU JOUR, MANDAT ET MODALITÉS
DE LA RÉUNION SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS
CONCERNANT LA DIMENSION ÉCONOMIQUE
ET ENVIRONNEMENTALE

Le Conseil permanent,

Réaffirmant que la dimension économique et environnementale fait partie intégrante du concept de sécurité globale, coopérative et indivisible de l'OSCE,

Résolu à continuer de développer la coopération mutuellement bénéfique pour faire face à l'impact des problèmes économiques et environnementaux sur la sécurité de notre région, comme stipulé dans la Déclaration commémorative d'Astana adoptée au Sommet d'Astana 2010,

Rappelant le Document stratégique pour la dimension économique et environnementale, adopté lors de la onzième Réunion du Conseil ministériel à Maastricht en 2003, ainsi que les autres décisions de l'OSCE ayant trait à la dimension économique et environnementale,

Comme suite à la Décision No 4/09, adoptée à la dix-septième Réunion du Conseil ministériel, à Athènes, sur l'orientation future de la dimension économique et environnementale, et à sa Décision No 958 sur le renforcement et l'amélioration de l'efficacité des activités menées dans le cadre de la dimension économique et environnementale,

Tenant compte des débats tenus à la Conférence d'examen de l'OSCE en 2010 et des autres travaux préparatoires effectués au cours de la période précédant le Sommet d'Astana de l'OSCE de 2010,

Réaffirmant que le Forum économique et environnemental reste le principal événement annuel de l'OSCE dans le cadre de la dimension économique et environnementale,

Soucieux d'améliorer la mise en œuvre des engagements ainsi que l'efficacité du travail effectué dans la dimension économique et environnementale,

Conscient de l'importance de la continuité de l'action de l'OSCE dans la dimension économique et environnementale,

Décide de convoquer la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension économique et environnementale du 17 au 19 octobre 2011, à Vienne, conformément à l'ordre du jour figurant en annexe à la présente décision.

Mandat

La Réunion offrira un cadre pour le renforcement du dialogue et de la coopération dans des domaines thématiques clés de la dimension économique et environnementale tout au long de l'année et, en particulier, pour :

- Examiner la mise en œuvre des décisions et des engagements dans la dimension économique et environnementale ;
- Contribuer à l'établissement du programme de travail futur dans la dimension économique et environnementale ;
- Discuter des aspects de la coopération régionale et sous-régionale, là où les conditions appropriées sont réunies ;
- Échanger des données d'expérience et des meilleures pratiques ;
- Renforcer la coopération avec les organisations et institutions internationales et régionales compétentes, ainsi qu'avec le monde universitaire et la société civile ;
- Discuter des activités du Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales et des autres structures de l'OSCE s'occupant de la dimension économique et environnementale, notamment dans le cadre de présentations des activités des présences de terrain ;
- Contribuer aux préparatifs de la réunion du Conseil ministériel ;
- Renforcer encore l'interaction et la coordination entre les délégations, le Secrétariat et les spécialistes des questions économiques et environnementales des opérations de terrain de l'OSCE ;
- Discuter des résultats et du suivi du Forum économique et environnemental.

La Réunion viendra compléter le processus du Forum économique et environnemental. Les débats dans le cadre de la Réunion devraient bénéficier des contributions transdimensionnelles des structures de l'OSCE, ainsi que des réunions et des délibérations en la matière au sein de diverses organisations et enceintes internationales.

Modalités

Les États participants sont encouragés à se faire représenter par des responsables de haut niveau chargés de l'élaboration de la politique économique et environnementale internationale dans l'espace de l'OSCE.

L'Assemblée parlementaire de l'OSCE et les partenaires pour la coopération sont invités à participer à la Réunion et à y faire des contributions orales et écrites.

Les organisations internationales et régionales compétentes seront invitées à participer à la Réunion.

Les groupements régionaux, les experts du monde universitaire et des représentants du monde des affaires pourront également être invités, le cas échéant, à y participer.

Sous réserve des dispositions des paragraphes 15 et 16 du Chapitre IV du Document de Helsinki 1992, les représentants d'organisations non gouvernementales qui ont une expérience pertinente dans le domaine à l'examen sont aussi invités à participer à la Réunion.

Les règles de procédure et les méthodes de travail de l'OSCE s'appliqueront à la Réunion.

Le Conseil permanent, tenant compte de l'expérience acquise, décidera, d'ici la fin de 2011, s'il continuera d'organiser à l'avenir des réunions sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension économique et environnementale.

**ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE 2011
SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT
LA DIMENSION HUMAINE**

Vienne, 17–19 octobre 2011

Lundi 17 octobre 2011

- 10 heures – 11 heures Observations liminaires
- 11 h 30 – 13 heures Séance 1 : Suivi du dix-neuvième Forum économique et environnemental sur la promotion des actions communes et de la coopération dans l'espace de l'OSCE en ce qui concerne le développement de l'énergie et du transport durables
- 15 heures – 18 heures Séance 2 : Suivi des idées et des propositions ayant trait à la dimension économique et environnementale présentées dans le cadre des préparatifs du Sommet d'Astana et du « Dialogue de V à V »

Mardi 18 octobre 2011

- 10 heures – 13 heures Séance 3 : Débat sur la mise en œuvre des décisions et des engagements dans la dimension économique et environnementale, l'accent étant mis sur l'action thématique du Comité économique et environnemental tout au long de l'année 2011, notamment dans les domaines suivants : bonne gouvernance, lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ; sécurité énergétique ; modernisation des économies ; et environnement et sécurité
- 15 heures – 18 heures Séance 4 : Présentation des activités du Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE et des présences de terrain dans la dimension économique et environnementale, y compris la coopération avec les organisations internationales et régionales compétentes, ainsi que des résultats obtenus par l'OSCE dans le cadre de sa présidence de l'Initiative Environnement et sécurité (ENVSEC)

Mercredi 19 octobre 2011

10 heures – midi	Séance finale : La voie à suivre pour l’avenir et recommandations pour des actions futures
Midi – 13 heures	Séance de clôture